

## ANNEXE C

---

N° 8 (a). CONVENTION INTERNATIONALE RELATIVE À LA RÉPRESSION DE LA TRAITE DES BLANCHES. SIGNÉE À PARIS LE 4 MAI 1910<sup>1</sup>

---

N° 11. ARRANGEMENT INTERNATIONAL EN VUE D'ASSURER UNE PROTECTION EFFICACE CONTRE LE TRAFIC CRIMINEL CONNU SOUS LE NOM DE « TRAITE DES BLANCHES », SIGNÉ À PARIS LE 18 MAI 1904<sup>2</sup>

---

N° 22 (a). ARRANGEMENT RELATIF À LA RÉPRESSION DE LA CIRCULATION DES PUBLICATIONS OBSCÈNES. SIGNÉ À PARIS LE 4 MAI 1910<sup>3</sup>

---

## SUCCESSIONS

*Notifications reçues le :*

28 mai 1993

SLOVAQUIE

(Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 1993, date de la succession d'Etat.)

*Enregistré par le Secrétariat le 28 mai 1993.*

---

---

<sup>1</sup>De Martens, *Nouveau Recueil général de Traités, troisième série*, tome VII, page 252; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1, 4, 5, 7 et 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 826, 943, 997, 1008 et 1009. Voir aussi « Protocole, signé à Lake Success (New York) le 4 mai 1949, amendement l'Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de « Traite des Blanchés », signé à Paris le 18 mai 1904, et la Convention internationale relative à la répression de la Traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910 » dans le *Recueil des Traités des Nations Unies*, vol. 30, p. 23.

<sup>2</sup>Société des Nations, *Recueil des Traités*, vol. I, p. 83; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir les références données dans les Index généraux n°s 1, 4, 5, 7 et 9, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 31, 826, 943, 997, 1008 et 1009. Voir aussi « Protocole, signé à Lake Success (New York) le 4 mai 1949, amendement l'Arrangement international en vue d'assurer une protection efficace contre le trafic criminel connu sous le nom de « Traite des Blanchés », signé à Paris le 18 mai 1904, et la Convention internationale relative à la répression de la Traite des blanches, signée à Paris le 4 mai 1910 » dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 30, p. 23.

<sup>3</sup>De Martens, *Nouveau Recueil général de Traités, troisième série*, tome VII, page 266; pour les faits ultérieurs publiés dans le *Recueil des Traités* de la Société des Nations, voir volume XI, p. 438, et pour ceux publiés dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, voir l'annexe C des volumes 798, 950, 997 et 1009. Voir aussi « Protocole, signé à Lake Success (New York), le 4 mai 1949, amendement l'Arrangement relatif à la répression de la circulation des publications obscènes, signé à Paris le 4 mai 1910 » dans le *Recueil des Traités* des Nations Unies, vol. 30, p. 3.